pays d'ORTHE et ARRIGANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché/Publié le 07/04/2023
ID : 040-200075687-20230330-2023_09-DE

Délibération n°2023-09

Date de la convocation : 23 03 2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers votants :	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Objet : Approbation de l'Etat réalisé des recettes et des dépenses 2022

Le 30 mars 2023 à 14h00

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, salle des Gaves, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Etaient présents : Marie Noëlle APOLDA, Robert BACHERE, Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Julie, FIALIP, Ginette GASSIE, Jacques HERNANDEZ, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Marie Hélène SAGET, Roland TOUYA

Pouvoirs : Corine de PASSOS à Serge LASSERRE

Etaient excusés : Jean Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Véronique GOMES,

Absents : Lucie LOUBERE, Eliane LAPEGUE

Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le bilan financier à fin 2022 fait état des éléments suivants :

	HEB ERRD 2022	DEP ERRD 2022	SOINS ERRD 2022
GROUPE 1	325 202.13	36 479.13	35 476.31
GROUPE 2	1 411 499.25	672 934.45	1 205 927.37
GROUPE 3	371 090.05	27 068.65	58 987.84
TOTAL CHARGES	2 107 791.43 €	736 482.23 €	1 300 391.52 €
GROUPE 1	1 591 895.16	640 276.35	1 471 187.00
GROUPE 2	376 303.03 €	34 735.44 €	35 426.08 €
GROUPE 3	114 697.26	0.00	0.00
TOTAL PRODUITS	2 082 895.45 €	675 011.79 €	1 506 613.08 €
RESULTAT COMPTABLE	-24 895.98 €	-61 470.44 €	206 221.56 €

Globalement, les réalisations de l'EHPAD en 2022 aboutissent à un excédent de 119 855.14€ et se décompose comme suit :

- Section hébergement : - 24 895.98 €
- Section dépendance : - 61 470.44€
- Section soins : + 206 221.56 €

Après avoir entendu la lecture du rapport de l'ERRD de Monsieur le Vice-Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché/Publié le 07/04/2023
ID : 040-200075687-20230330-2023_09-DE

- **APPROUVE** l'État réalisé des recettes et des dépenses 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à l'exécution de la délibération
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Vice-Président,
Serge LASSERRE

PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS - CIAS -